

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2008

Réception par le Prefet : 19/12/2008

Publication : **29 DEC. 2008**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-14-3-2

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Routes Départementales Programmes N° A011 - A032 - A034 et A035 Affectation et désaffectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésime aux programmes n° **A011 - A032 - A034 et A035** tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Nouvelle affectation	Déjà affecté	Total affecté
A011	2008	311 443 €	8 121 956 €	8 433 399 €
A032	2007	- 20 318 €	4 746 275 €	4 725 957 €
A032	2008	53 000 €	2 700 951 €	2 753 951 €
A034	2008	0 €	2 615 000 €	2 615 000 €
A035	2008	410 000 €	2 016 110 €	2 426 110 €

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions